Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 20 (1928)
Heft: 12

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

fut désignée pour examiner dans quelles conditions pourrait être organisée une enquête sur les conditions de travail dans les industries textiles. Une décision sera prise au vu du rapport de cette commission dans une prochaine session. Une commission fut également nommée pour étudier l'ensemble du problème des langues officielles de l'Organisation internationale du travail. Le mandat des membres de la Commission chargée d'examiner les rapports annuels présentés par les Etats a été renouvelé. Il a approuvé le voyage du directeur en Orient et fixé les dates des sessions de la Conférence en 1929 au jeudi 30 mai pour la première et au jeudi 10 octobre pour la seconde. La prochaine session se tiendra à Genève le 11 mars 1929.

Economie politique.

Chômage saisonnier.

L'on sait qu'il n'existe pas seulement un chômage de crise, provoqué par les oscillations de la situation économique au cours des années, mais aussi un chômage saisonnier, causé par les fluctuations périodiques du degré d'occupation. Toutes les industries sont sujettes à de telles fluctuations, pas dans la même mesure, il est vrai. Le chômage saisonnier est le plus intense là où l'occupation est influencée par les conditions atmosphériques (industrie du bâtiment, agriculture) ou bien dans le domaine d'activité où la mode joue un grand rôle (industrie du vêtement).

Chez nous, en Suisse, le chômage est établi de deux manières: par le recensement des personnes en quête d'un emploi, inscrites auprès des offices de travail, et par la statistique des caisses d'assurance-chômage. Les deux méthodes donnent un résultat assez précis. Les offices de travail n'enregistrent que les personnes qui s'annoncent pour un emploi, tandis que les caisses de chômage ne peuvent pas recenser exactement les membres qui ne touchent plus de secours. Cependant, la statistique des caisses de chômage devrait renseigner encore plus exactement sur le mouvement du chômage.

Depuis 1926, les caisses de chômage publient trimestriellement le pourcent des chômeurs. Sur 100 membres étaitent chômeurs:

		Ouvriers du bois et du bâtiment	Ouvriers du textile	Ouvriers métallurgistes et horlogers	
1926:	Mars . . .	3,8	6,6	1,5	
	Juin . . .	1,6	7,8	1,9	
	Septembre . .	2,3	8,1	1,1	
	Décembre . .	11,0	7,2	2,9	
1927:	Mars . . .	3,4	4,5	2,2	
	Juin . . .	1,8	3,4	1,0	
	Septembre . .	1,6	4,1	0,7	
	Décembre . .	15,8	4,1	2,4*	1,1*
1928:	Mars . . .	2,3	3,6	1,0	0,9
	Juin . . .	1,2	3,1	0,3	0,4
	Septembre . .	0,9	3,4	0,2	0,2

* Depuis décembre 1927, les indications concernant les ouvriers métallurgistes (colonne de gauche) et les horlogers (colonne de droite) étaient faites séparément.

Pour-cent des chômeurs des caisses de chômage.

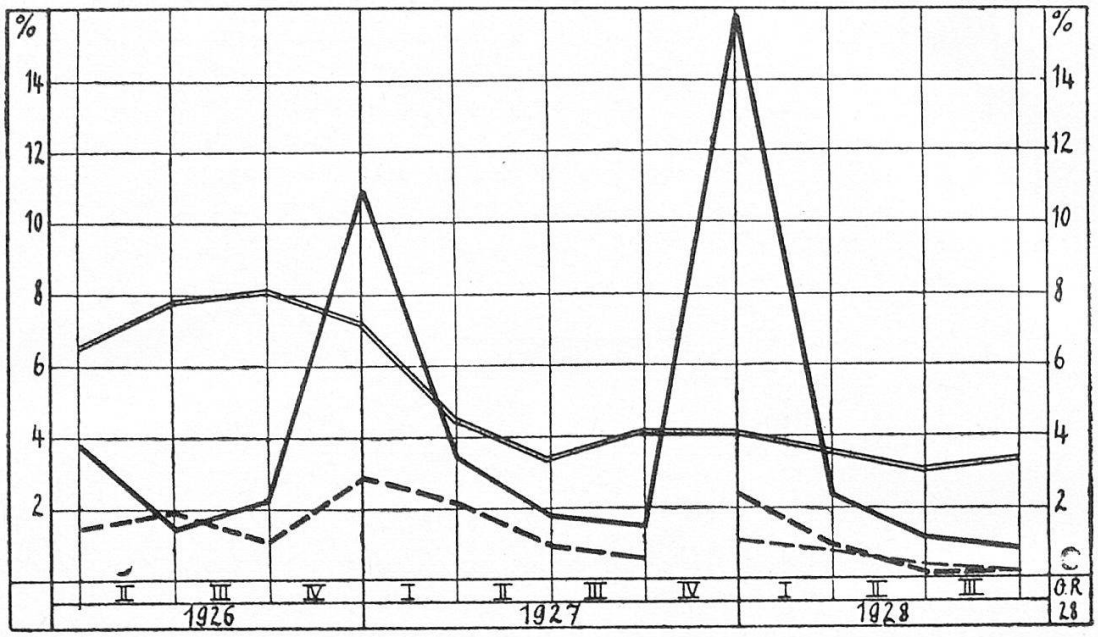

—— Ouvriers du bâtiment. ═══ Ouvriers du textile depuis 1928 ····· Ouvriers métallurgistes et horlogers
····· Métallurgistes.
----- Horlogers.

Nous ne publions pas ici le nombre des personnes cherchant un emploi inscrites auprès des offices de travail, qui est indiqué mensuellement, car cela a déjà eu lieu. Nous nous bornons à reproduire un graphique des professions, dont nous possédons des données exactes des caisses de chômage.

Nombre des personnes cherchant un emploi.

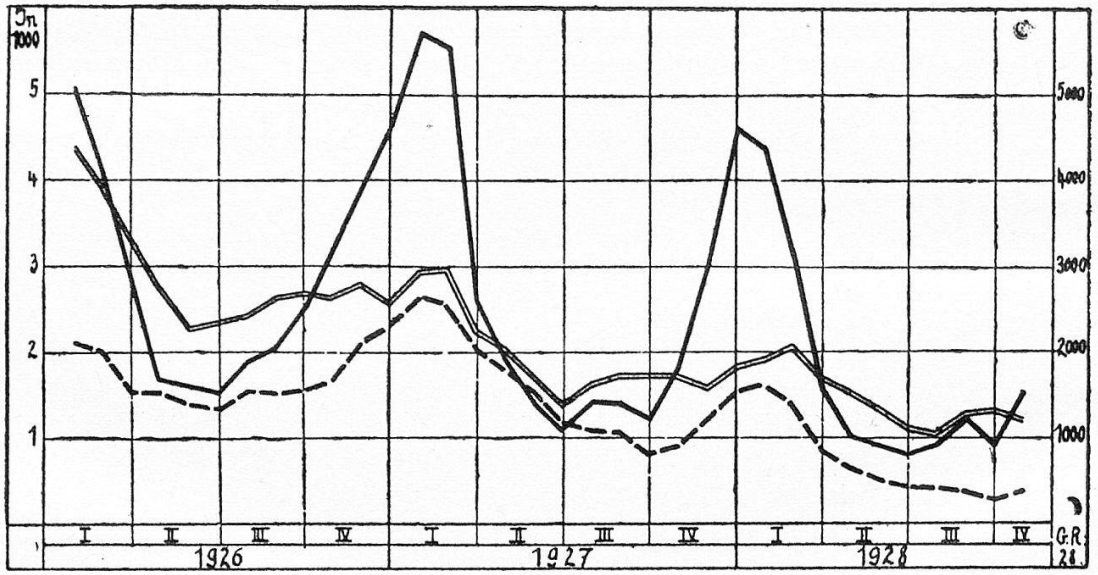

—— Ouvriers du bâtiment. ═══ Ouvriers du textile. ····· Ouvriers métallurgistes et horlogers.

Les deux courbes présentent à peu près la même image. La courbe des caisses de chômage, indiquant le chômage en pour-cent, marque cependant des différences considérables, surtout dans le bâtiment (pour ouvriers du textile la ligne est plus horizontale que celle des personnes cherchant un emploi).

Cela provient peut-être du fait que les chômeurs, notamment les ouvriers du bâtiment, ne s'annoncent pas tous auprès des offices de travail durant la plus grande période de chômage saisonnier, perce qu'ils n'ont aucune perspective de trouver une place; d'autre part, ils s'annoncent à la caisse de chômage précisément pendant la plus mauvaise période, tandis qu'ils préfèrent renoncer à un secours pendant l'été, afin d'avoir droit au secours pendant l'hiver.

Dans le graphique, les fluctuations saisonnières de l'*industrie du bâtiment* ressortent très fortement, dans l'industrie textile et l'industrie métallurgique un peu moins, mais là aussi le nombre des chômeurs monte de la moitié et même plus pendant les mois d'hiver. Les caisses de chômage ne peuvent malheureusement donner aucune indication pour la plupart des autres professions, attendu qu'elles ne procèdent pas à une distinction par profession. Autrement, il est certain que l'on pourrait constater des fluctuations considérables pour maintes autres branches d'industrie.

Ce chômage saisonnier constitue une *perte formidable* pour l'économie publique. Et les efforts de toutes les autorités et organisations économiques devraient tendre à supprimer ces pertes. Cela n'est pas impossible. C'est un non-sens, par exemple, que les tailleurs, les modistes etc., succombent presque pendant quelques semaines sous la quantité de travail, pour en être réduits ensuite à se croiser les bras pendant des semaines. Ne serait-il pas possible, en renseignant le public et peut-être en poursuivant aussi une certaine politique des prix (des prix fortement réduits pendant la saison-morte et plus élevés durant la bonne saison), d'obtenir une autre répartition du travail? En Amérique, on s'est déjà mis à l'œuvre. Même dans l'industrie du bâtiment, où les conditions atmosphériques semblent devoir provoquer un chômage saisonnier, on a cherché avec succès à obtenir une compensation saisonnière dans la répartition du travail par des innovations techniques et une organisation rationnelle de la construction.

Nous sommes ici en face de grandes tâches d'ordre économique: rationalisation dans le meilleur sens du terme, car la suppression ou du moins l'atténuation du chômage saisonnier profiterait à la collectivité, tout particulièrement aux travailleurs intéressés.

Les prix de la viande en Suisse.

La troisième publication de la commission de fixation des prix du Département fédéral de l'économie publique concerne l'établissement et la marge des prix dans le commerce de la viande (éditée par le Département de l'économie publique comme fascicule spécial numéro 3 des *Rapports économiques et statistique sociale)*. L'enquête s'est heurtée ici à de plus grandes difficultés que pour les prix du pain et du lait, car la viande est une denrée qui comprend autant de sortes que de qualités. Aussi des comparaisons de prix ne sont guère possibles.

Abstraction faite des frais indispensables, les prix de la viande sont surtout influencés par le contrôle de l'importation de bétail de boucherie et de viande, par les bénéfices des intermédiaires du commerce de bétail, par les conventions de prix des bouchers, par le nombre énorme d'entreprises et en partie aussi par l'attitude des consommateurs.

Comme on le sait, il existe en Suisse une *interdiction d'importation* de bétail de boucherie ainsi que de viande fraîche. Toutefois des autorisations sont accordées pour l'importation de certains contingents. D'après l'arrêté fédéral, cette limitation de l'importation doit être une mesure contre les épizooties. En réalité, elle sert au contrôle des prix, que l'on exerce admirablement bien depuis Brougg de concert avec l'Office vétérinaire fédéral et le

Département de l'économie publique, dans le sens du *maintien des prix élevés de la viande.* Bien qu'aucun autre facteur n'influence aussi fortement les prix de la viande que cette interdiction partielle d'importation, la publication de la commission de fixation des prix passe sous silence les conséquences de cette politique d'importation. On n'osa sans doute pas trop s'approcher du Département et du Secrétariat des paysans.

En ce qui concerne le *commerce du bétail,* la commission relève que « des tentatives de monopole de quelques grandes firmes liées entre elles, se manifestent dans le commerce d'importation de bétail, tentatives qui ont abouti à quelque succès ». En outre, les gros commerçants peuvent souvent rendre indépendants les bouchers en leur accordant de larges crédits. Dans le commerce de bétail, nombreux sont aussi les intermédiaires qui achètent de belles bêtes et les revendent ensuite moyennant une commission.

Les *organisations professionnelles* des bouchers sont assez rigides. Malgré cela, les conventions de prix ne jouent pas un très grand rôle, car la grande diversité des produits leur est un obstacle. Toutefois, il est établi des *prix conventionnels* qui doivent être observés dans certains centres. Mais ils ne sont pas obligatoires. Dans certains cas, on tâche de les faire appliquer par persuasion et en menaçant de représailles. L'organisation professionnelle exerce en outre une grande influence, du fait qu'elle oblige ses membres à des calculs exacts, qu'elle procède à des calculs de frais généraux précis, et qu'elle réussit à créer ainsi une conception uniforme au sujet des prix.

Dans l'industrie de la boucherie, comme dans la boulangerie, il existe dans la plupart des localités *beaucoup trop d'entreprises.* La fondation de boucherie dans les nouveaux bâtiments intervient souvent pour donner une grande valeur à l'immeuble. Tant que l'on ne mettra pas fin à cette manie, un assainissement du commerce des denrées alimentaires ne pourra pas se produire.

Il est de notoriété publique et un tableau de la commission de fixation des prix le fait ressortir, que les bouchers réalisent des *bénéfices vraiment élevés.* Cela provient du fait que les prix du bétail sont soumis à de fortes fluctuations, tandis qu'une certaine stabilisation règne dans le commerce de détail, du moins les consommateurs ne s'aperçoivent pas des baisses de prix temporaires. C'est pourquoi l'on doit se demander s'il ne serait pas possible d'obtenir des avantages pour le consommateur en créant des *organisations coopératives dans le commerce du bétail et de la viande.* Il est regrettable que la statistique de la commission des prix n'entre pas assez dans ces questions. Il est prouvé uniquement que le métier de boucher exige un travail intensif, c'est-à-dire que les dépenses pour les salaires jouent un rôle prépondérant et que ce sont par conséquent les entreprises de moyenne importance qui sont situées le plus favorablement. Les grandes entreprises ont à supporter des charges plus fortes par suite des salaires obligatoires et de la réduction de la durée du travail. Malheureusement cette affirmation n'est pas suffisamment prouvée par l'établissement de comparaisons entre les entreprises coopératives et les autres entreprises de même importance.

Les habitudes et les désirs des *consommateurs* ont également eu une assez grande influence sur la structure des prix de la viande. Les consommateurs préfèrent certains morceaux qui coûtent très chers, tandis que d'autres ont de la peine à être débités. En outre, en maints endroits les frais sont majorés par la livraison de viande à domicile. C'est pourquoi il faudrait examiner sérieusement la question de savoir comment les majorations des frais généraux pourraient être réduits au strict minimum par l'éducation du public, d'une part, et par la formation de coopératives, d'autre part. Ce serait autant dans l'intérêt des paysans, comme producteurs de viande, que dans celui des consommateurs.